



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Etaient absents** : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès MARGUET

**Procurations de vote** :

**Mandant/Mandataire** : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

#### **Demande de financement de la chefferie de projet Petites Villes de Demain**

Le 9 avril 2021, la commune signait avec l'Etat et la communauté de communes des Portes du Haut Doubs son adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD). Son article 6.4 prévoit le recrutement d'un chef de Projet. Une subvention de l'Etat (FNADT banque des Territoires) a été accordée pour l'exercice 2022 (du 04/04/2022 au 03/04/2023) d'un montant de 39 279€ pour une dépense subventionnable de 52 372 €.

Le 23 février 2023, les partenaires signaient la convention valant ORT (Opération de Revitalisation Territoriale). Il est précisé dans son article 6.2 que la commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Aussi il est proposé de reconduire la mission du chef de projet et de solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire du FNADT et de la banque des territoires.

Le plan de financement est le suivant :

- La dépense subventionnable s'élève à 65 643€.
- Avec une participation à hauteur de 75%
- Le montant de subvention attendu s'élève à 49 232€.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières de l'Etat sur la base du plan de financement ci-dessus indiqué.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
11/05/2023